

Je sais que de nombreux députés, parmi lesquels des conservateurs demandent depuis longtemps déjà des pensions pour les conjoints. Je pense que nous avons raison d'insister pour que la pension soit fonction de l'âge et que, dans le cas des personnes qui ont atteint la soixantaine mais n'ont pas encore 65 ans, la seule condition à poser soit de savoir si elles travaillent.

Avant de me rasseoir, il y a deux ou trois choses que je voudrais réclamer au sujet des pensions, ensuite j'aimerais traiter de quelques aspects du bill autres que la disposition principale relative aux pensions des conjoints. Il y a deux ou trois semaines, un vendredi matin, j'ai essayé de présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Fait étrange, ma demande n'a pas reçu l'approbation unanime de la Chambre. Je n'en ai pas moins signalé par contre qu'il était grand temps de porter la pension de sécurité de base de la vieillesse à \$300 par mois. Je réitère cette demande cet après-midi. D'aucuns trouveront peut-être le chiffre élevé, mais je me souviens qu'on le trouvait trop élevé également lorsque je demandais \$30 par mois.

M. Gillies: C'était en 1935.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais vu le taux actuel de l'inflation et comme le principe d'universalité est encore meilleur que le principe de sélectivité, et compte tenu des autres augmentations dont la Chambre a fait bénéficier les hauts salariés, c'est à cela que nous devrions viser, une pension uniforme de \$300 par mois. Qu'elle remplace le supplément de revenu garanti et que l'on réalise dans une certaine mesure, cette égalité dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social parle dans ses discours devant les divers clubs de bienfaisance et dont il a traité à la Chambre en présentant le bill C-16.

M. Baker (Grenville-Carleton): Dans quelques-uns de ces discours à \$1,900.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon ami parle des frais de rédaction de quelques-uns de ces discours. Ils vaudraient cela si on y donnait suite dans une mesure législative.

M. Gillies: Les chances sont minces.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Les chances sont minces, au dire de mon ami. Il y a une trentaine d'années, lorsque j'étais député de l'arrière-banc, j'ai demandé que la pension soit portée à \$30 par moi, que l'évaluation des revenus soit supprimée et qu'on abaisse l'âge d'admissibilité et des conservateurs dans le couloir me disaient: «Stanley, c'est une excellente idée, mais elle ne sera jamais acceptée». Ma foi, on a fini par l'accepter.

Une voix: Grâce à qui?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon ami voudrait savoir grâce à qui. Il le sait très bien. C'est grâce à nos exhortations et à nos incitations que les libéraux ont adopté ces mesures.

Mme Campagnolo: C'est sans doute vous, Stanley, car il n'y a personne pour vous appuyer aujourd'hui. Ne soyez pas si modeste.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est une bien aimable remarque de la part de la représentante de Skeena (M^{me} Campagnolo), mais nous en sommes arrivés là grâce à l'appui de mes collègues, de mon parti et des Canadiens convaincus du bien-fondé de tout cela.

Une voix: Où sont vos collègues?

Sécurité de la vieillesse

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il y a autre chose qui n'est pas dans le bill mais qui devrait y être: la formule d'indexation. Il n'est guère de discours où le ministre ne se vante de ce que les pensions de sécurité de la vieillesse et les suppléments de revenu garanti sont indexés au coût de la vie, et qu'ils le sont trimestriellement et non annuellement. Je l'ai mille fois souligné, cette indexation a toujours plusieurs mois de retard, si bien que les bénéficiaires d'une pension ne reçoivent jamais l'augmentation au moment où ils en ont le plus besoin pour faire face à la hausse du coût de la vie. Nous en sommes à l'époque de l'informatique, et il devrait être possible d'obtenir une indexation immédiate; je suis absolument convaincu qu'il faudrait le faire.

Il est un autre aspect de la loi sur la sécurité de la vieillesse que nous aurions dû améliorer depuis longtemps, c'est la situation des gens qui viennent au Canada et celle des Canadiens qui se rendent dans un autre pays. Nous avons une règle assez étrange à leur sujet. Ils reçoivent tout ou rien. S'ils sont au Canada lorsqu'ils ont 55 ans et y restent jusqu'à 65 ans, ils reçoivent le montant total de la pension; par contre, si quelqu'un demeure au Canada depuis sa naissance jusqu'à l'âge de 55 ou 56 ans et qu'il se rend ensuite dans un autre pays, il n'a droit à aucune pension. Les gens qui changent de pays posent donc des problèmes. Il est temps de trouver une formule qui, grâce à une réciprocité entre le Canada et les autres pays, permettrait aux gens de recevoir la meilleure pension possible, quel que soit l'endroit où ils aillent et où ils demeurent.

Je ne demande pas que l'on modifie les règles pour permettre à des particuliers de toucher deux pensions complètes provenant de deux pays distincts, comme il arrive actuellement dans certains cas. Mais, s'il est des gens qui réussissent à obtenir une pension complète de sécurité de la vieillesse au Canada et une pension complète de sécurité sociale aux États-Unis, il y en a d'autres qui se trouvent assis entre deux chaises et ne reçoivent rien du tout. Je mentionne ces faits, car une fois, au comité permanent, j'ai demandé au ministre s'il ne pourrait utiliser la haute compétence de ses chercheurs pour étudier ce problème, il m'a répondu qu'il le leur avait déjà demandé et qu'il espérait pouvoir faire quelque chose en ce sens au cours de la présente session. La dernière fois qu'il a été question de ce problème au comité, il a dit qu'il n'y aurait rien à ce sujet dans le bill C-62. Je le regrette, mais j'insiste pour que nous adoptions des dispositions convenables permettant aux gens de ne pas perdre leur pension complètement parce qu'ils sont venus au Canada trop tard ou parce que, pour raison de famille, de santé ou autre, ils ont dû se rendre dans un autre pays pour y vivre.

Je suis fier des résultats obtenus grâce à la loi sur la sécurité de la vieillesse. Les progrès sont remarquables. Nous avons réglé de nombreux détails, mais ce n'est pas une raison pour ne pas continuer lorsque, en cours de route, nous constatons qu'il est encore possible d'apporter des améliorations.

Monsieur l'Orateur, je le répète, en plus des mesures que je voulais réclamer aujourd'hui, j'aimerais ajouter quelques brèves observations sur certains aspects positifs du bill. Je suis heureux que l'on puisse tenir compte, dans le calcul des années donnant droit à la pension de sécurité de la vieillesse, des années d'absence du Canada, dans le cas de personnes qui se trouvaient dans les forces armées ou qui remplissaient certaines autres fonctions à l'étranger. Nous avons discuté de cette affaire à la Chambre plusieurs fois et une résolution d'origine parlementaire présentée